## JOUR DE CARENCE

## I. Mise en place

Afin de mettre en place le jour de carence sur les bulletins de vos agents selon les instructions de la circulaire d'application NOR : MFPF1205478C vous devrez :

a. Créer le code paie 390 comme paramétré ci-dessous :

Restion des Codes P	aie - EHPAD - NOUV	EL ETABLISSEMENT - Ex	ercice 2012		×
Code 390 Désignation JOUR DE C.	ARENCE	Type paie Tous Hospitali Territoria	ère le	Type de statut   Image: Titulaire Stag   Image: Contractuel B   Image: Contract Aidéé   Image: Titulaire -28h	g
Bases Régime Général ✓ Net à payer ✓ Net imposable ✓ Brut fiscal ✓ SS totalité ✓ SS plafonnée ✓ CSG ✓ FNAL ✓ Ircantec ✓ Assedic ✓ Solidarité ✓ Prévoyance ✓ ANFH ✓ CGOS	Bases agent CNR ✓ Net à Payer ✓ Net imposable ✓ Brut fiscal □ SS totalité □ SS plafonnée □ CSG □ FNAL □ CNRACL □ ATIACL □ Solidarité □ Prévoyance □ ANFH □ CGOS	Type de calcul   Image: A la demande   Image: Calculé   Image: Nbre * taux   Image: Cotisation ouv   Image: Cotisation pat   Image: Cot ouv Nbre*taux   Image: Cot pat Nbre*taux   Image: Cot prévoyance	Abattement Valeur 7 aux Cot 0,000 % de la base 0,000 pris en compte dans le jour de carence	Non pris en compte dans le seuil de la solidarité	Mandatement Etat Fournisseur Titulaire - Si Contractuel F Contractuel F Contractuel F CES. CEC. Emploi jeune Médical Receveur Apprenti Contrat Aidé
Anmiler					Enregistrer le code paie

- b. Cocher la case « Pris en compte dans le jour de carence » sur les codes paie de traitement et d'indemnité qui devront être soumis au jour de carence (voici les principaux code paie que vous devrez cocher : 100, 101, 103, 105, 106, 108, 205, 207, 208, 230, 236, 238, 244). Nous vous laissons cocher les codes paie propres à votre établissement.
- c. Vérifier dans la fiche de vos agents qui ont de la NBI que le nombre de point NBI est bien renseigné dans l'onglet « Informations paye » ou « Situation (compléments) ».

## II. Utilisation

Vous devrez ensuite lors du rajout du code paie 390 dans les ecp de votre agent saisir comme dans l'exemple ci-dessous :

- la date du jour de carence dans la colonne date
- 1 dans la colonne Nbre
- 30 dans la colonne Taux

1	Code paie	Type	DU	AU	Nbre	Taux ou Mit	Libellé	Date	Cpte	Valeur	
-	226	A	03	03	1,00	2,728	PRIME CHAUSSURE				1
	229	65	03	03	0,00	0,000	IND DIFFERENCIELLE				
	390		03	03	1,00	30,000	JOUR DE CARENCE	02/01/2012			
	500		03	03	0,00	0,000	RETENUE C.S.G.				
-	501		03	03	0,00	0,000	RDS				
	502		03	03	0,00	0,000	CSG DEDUCTIBLE				
•	5031		03	03	0,00	0,000	COTISATION A.F. (T)				
-	5041		03	03	0,00	0,000	COT PAT MAL tit (T)				
-	5121		03	03	0,00	0,000	FNAL CAS GENERAL +20				
1	600		03	03	0,00	0,000	RET OUV. CNRACL				
•	6001		03	03	0,00	0,000	COT PAT CNRACL				
-	6021		03	03	0,00	0,000	COT PAT ATI				
	605		03	03	0,00	0,000	RET OUV CNR NBI				
	6061		03	03	0,00	0,000	COT.FEH titulaires				
	609		03	03	0,00	0,000	COT CNR PRIME AS				
-	6091		03	03	0,00	0,000	COT.PRIME PAT AS				
	693		03	03	0,00	0,000	Cot. Ouv. RAFP				
-	6931		03	03	0,00	0,000	Cot. Pat. RAFP				

## III. Cas particuliers

- 1- Différents paramétrages que vous pourrez mettre dans le champ Type sur la ligne du code paie 390 vous permettront :
  - « T » : de calculer le jour de carence sur un autre temps de travail que celui de la fiche agent (en saisissant en plus dans la colonne valeur le % de temps de travail (ex : 50 pour 50%, 6 pour 6/7<sup>ème</sup>, 32 pour 32/35<sup>ème</sup>)
  - « C » : de calculer le jour de carence sur un autre indice que vous aurez indiqué dans la colonne valeur
  - « A » : de calculer le jour de carence :
    - sur du demi traitement si l'agent est payé à temps plein sur le mois où le jour de carence est retenu
    - sur du plein traitement si l'agent est payé à demi traitement sur le mois où le jour de carence est retenu
  - « N » : de calculer le jour de carence sans prendre en compte la NBI
  - « F » : de forcer le montant du jour de carence en précisant dans la colonne taux le montant à retenir. Vous devrez alors forcer sur tous les codes paie de cotisations les bases à retenir. Voir exemple ci-dessous :

Ĩ	Code paie	Type	DU	AU	Nbre	Taux ou Mtt	Libellé	Date	Cpte	Valeur	
	226	A	03	03	1,00	2,728	PRIME CHAUSSURE		1	1	
	229	45/53	03	03	0,00	0,000	IND DIFFERENCIELLE				Ĩ.
	390	F	03	03	1,00	-49,800	JOUR DE CARENCE	02/01/2012			1
1	500		03	03	-48,93	0,000	RETENUE C.S.G.				
1	501		03	03	-48,93	0,000	RDS				
1	502		03	03	-48,93	0,000	CSG DEDUCTIBLE				
	5031		03	03	-41,80	0,000	COTISATION A.F. (T)				
1	5041		03	03	-41,80	0,000	COT PAT MAL tit (T)				
1	5121		03	03	-41,80	0,000	FNAL CAS GENERAL +20				
1	600		03	03	-40,48	0,000	RET OUV. CNRACL				
	6001		03	03	-41,80	0,000	COT PAT CNRACL				
1	6021		03	03	-40,48	0,000	COT PAT ATI				
1	605		03	03	-1,32	0,000	RET OUV CNR NBI				
	6061		03	03	-41,80	0,000	COT.FEH titulaires				
1	609		03	03	0,00	0,000	COT CNR PRIME AS				
1	6091		03	03	0,00	0,000	COT.PRIME PAT AS				
1	693		03	03	0,00	0,000	Cot. Ouv. RAFP				
	6931		03	03	0,00	0,000	Cot. Pat. RAFP				
	700		03	03	0,00	0,000	CONTRI SOLIDARITE				
1	8011		03	03	-49,80	0,000	COT CGOS				
	8021		03	03	-49,80	0,000	COT ANFH				ļ,
	8031		03	03	0,00	0,000	TAXE SALAIRE				
1	8041		03	03	0,00	0,000	TAXE SALAIRE				
1	8051		03	03	0,00	0,000	TAXE SALAIRE				

2- Si vous souhaitez retenir un jour de carence sur un agent qui n'a pas de traitement sur le mois vous devrez mettre un « J » dans la colonne à droite de la colonne date sur les codes paie à prendre en compte dans le calcul du jour de carence :

Code pai	е Туре	DU	AU	Nbre	Taux ou Mtt	Libellé	Date		Cpte		Valeur	
100		04	04	0,00	30,000	TRAITEMENT INDICIAIR	Í	J		-		
109		04	04	2,00	0,000	SUPPLEMENT FAMILIAL					-	
200	D	04	04	5,00	0,000	HEURES SUPP/14						
205	-	04	04	0,01	0,000	INDEMNITE SUJETION		J				
211		04	04	1,00	47,280	IND FORF TRAV DIM/JF						
390	D	04	04	1,00	30,000	JOUR DE CARENCE	13/02/2012					
500		04	04	0,00	0,000	RETENUE C.S.G.						
501		04	04	0,00	0,000	RDS						
502		04	04	0,00	0,000	CSG DEDUCTIBLE						
5031		04	04	0,00	0,000	COT AF						
5041		04	04	0,00	0,000	COT PAT MAL tit						
5121		04	04	0,00	0,000	FNAL SUPPLEMENTAIRE (P)						
600		04	04	0,00	0,000	RET OUV. CNRACL						
6001		04	04	0,00	0,000	COT PAT CNRACL						
6021		04	04	0,00	0,000	COT PAT ATI						
6061		04	04	0,00	0,000	FEH TITULAIRES						
693		04	04	0,00	0,000	Cot. Ouv. RAFP						
6931		04	04	0,00	0,000	Cot. Pat. RAFP						
700		04	04	0,00	0,000	CONTRI SOLIDARITE						
8011		04	04	0,00	0,000	COT CGOS						
8021		04	04	0,00	0,000	COT ANFH						
8031		04	04	0,00	0,000	TAXE SALAIRE						
8041		04	04	0,00	0,000	TAXE SALAIRE						
8051		04	04	0,00	0,000	TAXE SALAIRE						